Motion proposée au Conseil d'institut de l'Inspé Académie de Nantes, par les élus des personnels, le 29 mai 2024, adoptée par 22 voix « pour », deux voix « contre » et zéro « abstention »

Une quatrième "réforme" de la formation des enseignant·es et des CPE en 14 ans, est annoncée, deux ans après le début de la mise en place de la dernière et sans aucun bilan des précédentes.

Le CI de l'Inspé de l'Académie de Nantes dénonce la méthode :

- L'absence complète de consultation des professionnel-les et de la recherche en éducation et formation.

- L'absence d'informations et d'un calendrier, voire la diffusion de fausses informations (sur l'indemnité en M1).

- Un calendrier qui impose des changements incohérents en Licence et en Master (par exemple un concours en L3 en 2025, pour des étudiants inscrits jusqu'en L2 cette année dans des Licences tout à fait autres).

- Une réforme qui fait, sur des points essentiels, le contraire de celle menée en 2021.

Le CI dénonce la violence et la vacuité des discours :

Selon la dépêche AEF du 5 avril 2024 (n°710269), qui cite le Ministère de l'éducation nationale, « Les masters Meef ont vocation à disparaître : "Ce seront de nouveaux masters qui seront créés. Cette réforme, c'est tout un nouveau paradigme, une nouvelle gouvernance, de nouveaux formateurs, de nouvelles méthodes, les statuts des élèves vont être changés, donc ce seront de nouveaux masters", affirme l'Éducation nationale ».

- Le « nouveau paradigme » n'est pas explicité : se réduit-il à mettre des étudiant-es en stage ? S'agit-il de mettre en responsabilité les étudiant-es de M2, dans un isolement quasi complet dans leur classe, et au détriment de toute disponibilité pour la formation ? Aucun argument n'est avancé s'agissant de l'efficacité de la réforme en termes de formation, qui ne prend d'ailleurs appui sur aucun savoir de la recherche, ni aucune comparaison internationale.

- De quelles « nouvelles méthodes » s'agit-il ? Le CSEN ou le ministère prévoient-ils de préparer les cours des formatrices et formateurs de l'Inspé ? Le « nouveau paradigme » semble être ici l'applicationnisme, qui suppose la mise sous tutelle des formatrices et formateurs : celle-ci est inacceptable à l'université.

- L'éducation nationale sait-elle que dans un master, à l'université, nous avons affaires à des étudiants et non des élèves, ce qui renvoie à un travail d'étude plutôt qu'à un

formatage ? Les étudiant-es auront-ils-elles les mêmes droits qu'actuellement (césure, etc.) ? La mise sous tutelle des étudiant-es est aussi inacceptable que celle des formatrices et formateurs.

- Surtout, le CI dénonce la violence de la volonté de remplacer les formatrices et formateurs actuels de l'Inspé par « de nouveaux formateurs ».